

Envoi par courriel

256 DQ2  
Projet d'aménagement d'un complexe  
hydroélectrique sur la rivière Romaine  
par Hydro-Québec

Basse-Côte-Nord 6211-03-005

Québec, le 7 novembre 2008

Monsieur Alain Kemp  
Analyste, évaluation des impacts  
Direction de l'évaluation environnementale et grands projet  
Direction régionale des océans et de l'habitat  
Institut Maurice-Lamontagne  
850, route de la Mer, C.P. 1000  
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

**Objet : Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 27, 28, 29 et 30 octobre derniers sur le projet précité, la commission d'examen conjoint, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet des questions annexées à la présente.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

...2

### Poisson

1. Le rapport sectoriel sur la détermination du régime de débits réservés du promoteur souligne que l'adoption du débit réservé estival (170 m<sup>3</sup>/s) en aval de la centrale de la Romaine-1 assècherait la végétation arbustive riveraine dans laquelle le grand brochet fraye. Il souligne également que des discussions devront avoir lieu sur la nécessité de prévoir des aménagements pour permettre au grand brochet de frayer considérant qu'il est un prédateur des tacons de saumon (PR8.18.9, p. 48). Quel est l'avis de votre ministère à ce sujet?
2. Dans l'étude sur la dynamique hydrosédimentaire des frayères à saumon, il est suggéré que les crues actuelles ne participent pas au maintien de la qualité du substrat des frayères contrairement à ce qui est généralement observé sur d'autres rivières à saumon. Par conséquent, le promoteur n'a pas jugé nécessaire de procéder à des crues d'entretien pour en assurer le maintien de la qualité. Dans ses commentaires, votre ministère affirme ne pas être en accord avec cette conclusion (vol. 1, p. 4). Depuis, d'autres informations ont été transmises et une étude complémentaire concernant la mobilisation du pavement des frayères à saumon sous le passage des crues a été proposée. Quel est l'avis de votre ministère à ce sujet?
3. Dans un complément de réponse à la question CA-54 de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Hydro-Québec a estimé que 30 tributaires et 126 lacs seraient nouvellement accessibles en raison de l'enneigement d'obstacles consécutif à la mise en eau des réservoirs. Comment est analysée cette information considérant que les espèces qui fréquentent ces plans d'eau sont peu connues (gain ou perte d'habitat, pour quelle espèce)?

### Algues toxiques

Est-il possible que les travaux du projet de la Romaine occasionnent une augmentation des algues toxiques dans le fleuve?